

Echéancier concernant les élections des représentants des parents d'élèves - 2010/2011



Date	Quoi faire ?	Comment le faire ?
Avant la rentrée scolaire (dans l'idéal, au moment du dernier conseil d'école de 2009-2010)	Création du bureau des élections 2010-2011	Composition de ce bureau : le directeur, un enseignant de l'école, 1 ou 2 parents sans oublier le DDEN de votre école/secteur
Au moment de la rentrée ou les 1ers jours qui suivent	Lancer un appel à candidatures	Faire un mot dans le cahier de liaison
Entre le jour de la rentrée et le vendredi 24 septembre (20 jours maxi avant les élections)	Tenue de la réunion du bureau des élections	<p>Décision de la date des élections (vendredi 15 ou samedi 16 octobre) + établir les dates pour le dépôt des listes et la distribution des bulletins de vote</p> <p>Réunion avec les listes des parents d'élèves (FCPE...)</p> <p>Officialisation du calendrier électoral</p>

<p>Avant le mardi 5 octobre 2010 <i>(10 jours maxi avant les élections)</i></p>	<p>Dépôt des listes</p> <p>Réception des bulletins de vote (si fédérations de parents)</p> <p>Liste électorale mise à jour + liste d'émargement</p> <p>Afficher la(les) liste(s) dans un lieu pertinent (panneau d'affichage...)</p>	<p>La (les) liste(s) électorale(s) doivent indiquer : nom+prénom+adresse des parents</p> <p>Bien indiquer qui est titulaire/suppléant de(s) liste(s)</p> <p>Les parents peuvent vérifier qu'ils sont présents sur la liste des électeurs</p>
<p>Avant le vendredi 8 octobre 2010</p>	<p>Envoi des bulletins de vote auprès des familles (avec la profession de foi si elle existe) + note explicative de l'IA + note explicative simplifiée mutualisée par le Sgen-CFDT (cf. email Sgen spécial élections)</p>	<p>Envoi par voie postale aux parents qui n'habitent pas avec les enfants (jusqu'à 4 jours avant les élections)</p>
<p>Entre le lundi 11 octobre et le vendredi 15 octobre 2010</p>	<p>Vote par correspondance</p>	<p>Si vous optez pour le vote par correspondance, vous devez stocker, avant le vendredi 15, toutes les enveloppes à part de l'urne qui servira au « vote direct » (ce n'est seulement qu'au moment de la fermeture du vote direct que vous pourrez rajouter les enveloppes du vote par correspondance.</p>
<p>Le vendredi 15 octobre 2010 (ou samedi 16)</p> <p>JOUR J</p>	<p>Ouverture du bureau de vote (minimum 4 heures)</p> <p>Dépouillement</p>	<p>Bien indiquer aux parents les horaires d'ouverture et de fermeture du bureau de vote</p> <p>Vérifier que le nombre d'enveloppes correspond au nombre de votants (par correspondance et dans l'urne le jour J)</p>

	<p>Officialisation des résultats : sièges...</p> <p>Ecrire un compte-rendu dans le procès verbal</p> <p>Afficher les résultats dans l'école + envoyer l'annexe III à l'IA (avant le 18/10/2010)</p> <p>A prévoir : une urne (à demander à la mairie... ne pas oublier le cadenas), si possible un isolement (dans les grands groupes scolaires)</p>	<p>Demander à son IEN un remplaçant (<i>attention : si vous n'obtenez pas un remplaçant, vous pouvez répartir les élèves dans d'autres classes sans qu'ils perdent d'heures d'enseignement</i>).</p> <p>Noter les informations essentielles : nombre d'inscrits, nombre de votants, nombre de blancs, de nuls... et le nombre des voix pour chaque liste</p> <p>Remplir l'annexe III envoyée par l'IA Signature des participants au bureau</p>
Avant le 20 octobre (5 jours maxi après officialisation des résultats)	En cas de désaccord des résultats, recours auprès de l'Inspecteur d'Académie	Lettre recommandée avec accusé de réception par la(les) liste(s)
15 jours après les résultats des élections	Tenue du 1 ^{er} Conseil d'Ecole	A l'ordre du jour : résultats des élections